

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 005-5548/19/BM**

#### **■ Vente d'un terrain sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence au groupe ABCD-SERVICES - Prorogation des délais de réitération par acte authentique**

**MET 19/10235/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Groupe ABCD-SERVICES s'est constitué à travers la création et le rachat de magasins d'optique en Provence et en Normandie et compte actuellement 18 magasins, dont 16 affiliés à l'enseigne KRYE et 2 magasins ME & EYE. Le Groupe a en effet créé la marque ME & EYE qui est au cœur de son plan de développement futur.

Son siège social, installé dans le centre-ville de Salon-de-Provence, est aujourd'hui à l'étroit. C'est pourquoi, le Groupe ABCD-SERVICES souhaite s'agrandir pour poursuivre son développement en transférant son site sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence.

Par délibération n° ECO 014-2880/17/BM du 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la vente du lot 16 d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrale section CW n° 1328 sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence, au Groupe ABCD-SERVICES au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'une surface de 400 m<sup>2</sup> environ comprenant des bureaux, des salles de réunion et de formation, ainsi qu'une dizaine de places de stationnement.

Or la signature de l'acte de vente a été retardée et n'a pu être réalisée dans les délais impartis.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

L'entreprise étant toujours favorable à l'acquisition du terrain précité, il convient de proroger la date de réalisation de la vente et de confirmer la volonté commune des parties de procéder à la vente au plus tard le 31 décembre 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole ECO 014-2880/17/BM du 14 décembre 2017 portant vente d'un terrain sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence au groupe ABCD-Services ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 18 mars 2019 ;

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La commune intention des parties de finaliser cette vente.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la prorogation de la date de réalisation de la vente du lot 16 d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrale section CW n° 1328 sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence, au Groupe ABCD-SERVICES au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions y concourant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019